CAPREU · SASU au capital de 100 €
23 rue Saint-André, 93000 Bobigny
SIRET 131 604 985 00013 · contact@capreu.fr · 06 89 06 25 74

Prévention du risque routier professionnel

Conduire pour le travail est un risque professionnel : préparer ses déplacements, gérer le temps, le téléphone et la fatigue, vérifier son véhicule. Une formation en salle, sans conduite.

½ journée	4 à 10	Dans vos locaux	dès 950 €
DURÉE	PARTICIPANTS PAR GROUPE	FORMAT	PRIX PUBLIÉ

OBJECTIFS : À L'ISSUE, LES PARTICIPANTS SAURONT

- Distinguer accident de mission et accident de trajet, et situer les responsabilités du conducteur et de l'employeur
- Repérer, dans ses propres déplacements, au moins quatre facteurs de risque : temps, distance, horaires, urgence, téléphone, fatigue, alcool et médicaments, météo
- Préparer un déplacement : itinéraire, horaires, pauses, gestion du téléphone, autre moyen de transport quand il existe
- Vérifier un véhicule et l'arrimage de son chargement avant le départ, à l'aide d'une liste de contrôle
- Proposer une action de prévention de ses déplacements à inscrire au document unique de l'entreprise

Ce que dit le code du travail. Le code du travail ne prévoit pas de formation propre au risque routier. L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs, notamment des actions d'information et de formation (art. L. 4121-1). Détail des textes dans le programme ci-après.

Attestation de fin de formation. Formation non certifiante : elle ne prépare à aucune certification enregistrée au RNCP ou au répertoire spécifique.

Votre devis sous 48 heures ouvrées

Gratuit et sans engagement. Indiquez le nombre de participants, le lieu et vos dates.

06 89 06 25 74
contact@capreu.fr
capreu.fr/contact.html

Scannez : devis pour cette formation

Tarifs publiés

- ½ journée (3 h 30) : 950 € pour le groupe

Prix nets de TVA (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Déplacement non facturé en Île-de-France ; autres frais éventuels indiqués sur le devis, qui fait foi. Aucun acompte : facture à l'issue de la formation.

Pourquoi CAPREU

- Une formation construite sur vos situations de travail, dans vos locaux, partout en France.
- Le programme détaillé ci-après, avant même le devis.
- Une attestation de fin de formation par participant ; copie des feuilles d'émargement sur demande.
- Annulation sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant la session.

PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

> Conduire pour le travail est un risque professionnel : préparer ses déplacements, gérer le temps, le téléphone et la fatigue, vérifier son véhicule. Une formation en salle, sans conduite.

Programme détaillé de la formation : il reprend, séquence par séquence, le déroulé pédagogique que suit le formateur.

Formation d'entreprise, en salle, sur les déplacements effectués pour le travail : organisation des déplacements, facteurs de risque, préparation d'un trajet, vérification du véhicule. Le Code du travail ne prévoit pas de formation propre au risque routier : elle relève de l'obligation générale de l'employeur d'évaluer les risques et de former à la sécurité (art. L. 4121-1, L. 4121-3 et L. 4141-2 du Code du travail). Aucune conduite n'a lieu pendant la session. Formation non certifiante : elle donne lieu à une attestation de fin de formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

RUBRIQUE	DISPOSITION
Public	Salariés qui conduisent un véhicule léger pour le travail, même occasionnellement : commerciaux, techniciens itinérants, conducteurs de véhicules utilitaires légers, aides à domicile, agents des services techniques. Managers qui organisent des tournées ou des rendez-vous. Responsables de flotte, RH et prévention. Les conducteurs professionnels de poids lourds et de transport de voyageurs relèvent d'une qualification propre, que cette formation ne remplace pas.
Prérequis	Aucun. Si possible, le client transmet avant la session les données de ses déplacements : kilomètres parcourus, types de véhicules, sinistres et accidents de mission des dernières années, règles internes existantes (charte, consignes sur le téléphone).
Durée	3 h 30 sur une demi-journée, le matin (8 h 45 – 12 h 30) ou l'après-midi (13 h 30 – 17 h 15), une pause de 15 minutes non comptée.
Effectif	4 participants minimum, 10 maximum.
Modalités	Intra, en salle dans les locaux du client. Sans conduite ni simulateur. En présentiel, la séquence S4 peut se faire sur un véhicule de service à l'arrêt, sur le parking du client ; sinon, en salle, sur le jeu de 10 photos.
Délai d'accès	En général 15 jours ouvrés après l'accord sur le devis.
Accessibilité	Les personnes handicapées peuvent suivre la formation après un échange préalable : supports agrandis ou numériques, rythme adapté. Référent handicap : contact@capreu.fr
Méthodes	Apports courts, analyse de vos déplacements réels, cas types de situations de mission, préparation d'un déplacement en sous-groupes, liste de contrôle du véhicule appliquée sur photos ou sur un véhicule de service à l'arrêt.
Tarifs	½ journée (3 h 30) : 950 € pour le groupe. Prix nets de TVA (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Devis gratuit ; aucun acompte : facture à l'issue de la formation ; annulation sans frais jusqu'à 10 jours ouvrés avant la session.
Sanction	Attestation de fin de formation remise à chaque participant (intitulé, dates, durée suivie, objectifs et résultats de l'évaluation des acquis). Formation non certifiante : ni diplôme, ni certification.
Contact	CAPREU · 06 89 06 25 74 · contact@capreu.fr · capreu.fr/contact.html (devis gratuit sous 48 heures ouvrées)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le participant est capable de :

- **1.** Distinguer accident de mission et accident de trajet, et situer les responsabilités du conducteur et de l'employeur — *critère de réussite :* au moins 3 bonnes réponses sur 4 aux questions 1 à 4 du questionnaire final.
- **2.** Repérer, dans ses propres déplacements, les facteurs de risque : temps, distance, horaires, urgence, téléphone, fatigue, alcool et médicaments, météo (alcool et médicaments : abordés en groupe, non évalués) — *critère de réussite :* au moins 4 facteurs justes relevés sur la fiche « mes déplacements ».
- **3.** Préparer un déplacement : itinéraire, horaires, pauses, gestion du téléphone, autre moyen de transport quand il existe — *critère de réussite :* fiche de préparation complète sur ses 5 rubriques, validée par le formateur.
- **4.** Vérifier un véhicule et l'arrimage de son chargement avant le départ, à l'aide d'une liste de contrôle — *critère de réussite :* au moins 8 points justes sur 10 sur la liste de contrôle.
- **5.** Proposer une action de prévention de ses déplacements à inscrire au document unique de l'entreprise — *critère de réussite :* action rédigée avec la mesure, le domaine concerné et la personne qui la porte.

Objectifs atteints

Chaque objectif est jugé atteint ou non atteint, participant par participant, sur ces critères : objectif 1 : au moins 3 bonnes réponses sur 4 aux questions 1 à 4 du questionnaire final ; objectif 2 : au moins 4 facteurs justes relevés sur la fiche « mes déplacements » ; objectif 3 : fiche de préparation complète sur ses 5 rubriques, validée par le formateur ; objectif 4 : au moins 8 points justes sur 10 sur la liste de contrôle ; objectif 5 : action rédigée avec la mesure, le domaine concerné et la personne qui la porte.

DÉROULÉ DÉTAILLÉ (3 H 30)

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
8 h 45 – 9 h 00	15 min	S0. Accueil et positionnement	—	Présentation, tour de table : véhicule utilisé, kilomètres par semaine, une situation de conduite qui a inquiété.	Tour de table.	Diagnostique : questionnaire de positionnement de 8 questions (même base que le questionnaire final).
9 h 00 – 9 h 35	35 min	S1. Un risque professionnel	Obj. 1	Accident de mission (pris en charge comme accident du travail) et accident de trajet (entre la résidence et le lieu de travail, ou entre le lieu de restauration habituel et le lieu de travail) : ce qu'ils recouvrent et ce qui les distingue. Employeur : mesures nécessaires pour la sécurité, dont information et formation (L. 4121-1), évaluation des risques (L. 4121-3), transcrite dans le document unique (R. 4121-1). Conducteur : respect du code de la route, responsabilité des infractions qu'il commet en conduisant ; obligation de prendre soin de sa sécurité et de celle des autres selon sa formation et les instructions reçues (L. 4122-1). Responsabilité de l'employeur en cas de manquement (faute inexcusable, poursuites pénales), présentée à partir de la synthèse de l'INRS.	Exposé court, puis vrai/faux en groupe.	Formative : vrai/faux corrigé.
9 h 35 – 10 h 20	45 min	S2. Les facteurs de risque	Obj. 2	Organisation : temps de déplacement, distances, amplitude horaire, rendez-vous trop serrés, urgences et retards. Téléphone et distraction. Fatigue et somnolence. Alcool, cannabis et médicaments : effets sur la vigilance et les réflexes. Météo, nuit, deux-roues, véhicule utilitaire chargé (charge non arrimée projetée en cas de choc). Autres risques de la conduite : vibrations, postures, stress.	Exposé court, puis chacun remplit la fiche « mes déplacements » sur sa dernière semaine ; mise en commun.	Formative : au moins 4 facteurs justes relevés.
10 h 20 – 10 h 35	15 min	Pause				

HORAIRE	DURÉE	SÉQUENCE	OBJECTIF VISÉ	CONTENU	MÉTHODE	ÉVALUATION
10 h 35 – 11 h 15	40 min	S3. Préparer un déplacement	Obj. 3	Se demander si le déplacement est nécessaire, s'il peut être remplacé (visioconférence, regroupement de rendez-vous) ou fait par un autre moyen (train, transports collectifs). Préparer : itinéraire, horaires réalistes, pauses, marge pour les imprévus. Le téléphone : prévenir avant de partir, répondeur pendant la conduite, rappeler à l'arrêt ; la règle de l'entreprise si elle existe. Que faire en cas de retard.	Préparation en binômes d'un déplacement réel d'un participant ; restitution.	Formative : fiche complète validée par le formateur.
11 h 15 – 11 h 45	30 min	S4. Vérifier le véhicule et le chargement	Obj. 4	Liste de contrôle avant le départ : pneus, éclairage, essuie-glaces, niveaux, rétroviseurs, réglage du siège et de l'appuie-tête, documents du véhicule, équipements de sécurité, chargement réparti et arrimé, séparation entre habitacle et chargement. Signaler un défaut à l'employeur.	Courte vidéo ; présentiel : tour d'un véhicule de service à l'arrêt, en petits groupes ; sinon : en salle, sur le jeu de 10 photos, en petits groupes.	Sommative : au moins 8 points justes sur 10.
11 h 45 – 12 h 05	20 min	S5. Agir dans l'entreprise	Obj. 5	Les quatre domaines d'action retenus par l'INRS : déplacements, véhicules, communications, compétences. Chacun rédige une action pour le document unique : mesure, domaine, personne qui la porte.	Écriture individuelle, lecture de quelques actions au groupe.	Sommative : action rédigée avec ses trois éléments.
12 h 05 – 12 h 20	15 min	S6. Évaluation des acquis	Obj. 1 à 4	Questionnaire final de 12 questions.	Évaluation individuelle (papier ou en ligne).	Sommative : voir « Évaluation ».
12 h 20 – 12 h 30	10 min	S7. Bilan	—	Réponses aux questions restantes, remise des fiches.	Tour de table.	Satisfaction à chaud ; comparaison positionnement / final.

Total des séquences : 3 h 30 (210 minutes), pauses et repas exclus ; durée de la formation : 3 h 30, une pause de 15 minutes non comptée.

ÉVALUATION

Questionnaire final

12 questions (choix multiples et vrai/faux) sur l'accident de mission et l'accident de trajet, les responsabilités, les facteurs de risque, la préparation d'un déplacement et la vérification du véhicule. Réussite : 9 bonnes réponses sur 12. L'objectif 1 se juge sur les questions 1 à 4 : au moins 3 bonnes réponses sur 4. La progression par rapport au positionnement est communiquée au participant et, globalement, au client.

Exercices évalués

OBJECTIF	EXERCICE	CRITÈRE DE RÉUSSITE
2	Fiche « mes déplacements » (S2)	Au moins 4 facteurs de risque justes
3	Fiche de préparation d'un déplacement (S3)	Les 5 rubriques renseignées, validées par le formateur
4	Liste de contrôle du véhicule (S4)	Au moins 8 points justes sur 10
5	Action pour le document unique (S5)	Mesure, domaine et personne qui la porte

En cas d'échec à un exercice, le participant le reprend après correction ; le résultat définitif figure sur l'attestation.

Satisfaction

- À chaud, en fin de séance : questionnaire de satisfaction, sur papier ou en ligne : cinq notes de 1 à 5 (satisfaction globale, objectifs atteints, formateur, adaptation du contenu au métier, organisation) et deux questions ouvertes (ce qui a été le plus utile, ce qu'il faudrait améliorer).
- À froid, à 2 mois : questionnaire court au référent du client (actions inscrites au document unique, règles sur le téléphone, vérification des véhicules).

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Code du travail, art. L. 4121-1 et L. 4121-3 : obligation de sécurité de l'employeur, évaluation des risques.
- Code du travail, art. R. 4121-1 et R. 4121-2 : document unique et sa mise à jour.
- Code du travail, art. L. 4141-2 : formation pratique et appropriée à la sécurité.
- Code du travail, art. L. 4122-1 : obligation de sécurité du travailleur.
- INRS, dossier web Risque routier (rubriques « Réglementation », « Démarche de prévention », « Risques pour la santé et données statistiques », mises à jour le 20/04/2023) ; brochure ED 6545 Le risque routier. Les déplacements pour le travail. Code de la route, art. L. 121-1, L. 121-6, L. 224-1, L. 234-1, R. 234-1, R. 412-1 et R. 412-6-1. Code de la sécurité sociale, art. L. 411-1 et L. 411-2 : accident du travail et accident de trajet. ONISR, bilan 2025 de la sécurité routière (publié le 14/09/2026).